



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL
AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **3 septembre 2024**, le Conseil municipal de la municipalité de **Saint-Marcel** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LE ZONAGE ET LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 327-24.

Ce projet de règlement modifiera le règlement de zonage numéro 274-16 et le plan d'urbanisme numéro 276-16 actuellement en vigueur dans la municipalité de Saint-Marcel afin de modifier les dispositions sur les établissements de camping et d'intégrer la notion d'ilot de chaleur au plan d'urbanisme.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

**PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 1 OCTOBRE 2024 À 19H00
AU 48, CHEMIN TACHÉ EST À SAINT-MARCEL.**

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Marcel. Il s'agit de dispositions visant à modifier les usages permis dans les zones Agroforestières (Af) et Forestières (F).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Saint-Marcel au 48, chemin Taché Est.

Donné ce 18 septembre 2024.

Madame Sonia Bisson
Directrice générale/Greffière-trésorière